



**Pôle Animation, Jeunesse,  
Sports et Vie Associative**

## **COMMISSION DES SPORTS**

**Compte-rendu de la réunion du jeudi 5 janvier 2017 A 17H30**

**Salle de réunion 47- 144, route de Thionville**

### **ORDRE DU JOUR**

1. Protocole d'accord transactionnel Ville de Metz/Engie Cofely.
  2. Subvention à l'Association Metz Marathon.
  3. Attribution de subventions aux clubs sportifs pour la saison 2016-2017.
  4. Subventions pour l'événementiel sportif autour des disciplines de l'athlétisme.
- 

**Etaient présents, sous la présidence de : Monsieur Belkhir BELHADDAD, Adjoint au Maire :**

- Monsieur Jacques TRON, Adjoint au Maire
- Madame Caroline AUDOUY, Conseillère Municipale
- Madame Marie RIBLET, Conseillère Municipale
- Madame Nadia SEGHIR, Conseillère Municipale

Assistaient également à la Commission :

- Madame Vanessa ROYER, Directrice de Pôle
- Madame Martine GAULARD, Chef du service Développement des pratiques sportives
- Monsieur Dominique ABEL, Chef du service Equipements Sportifs
- Monsieur Sébastien REICHARDT, service Développement des pratiques sportives

**Etaient excusé(e)s/absent(e)s :**

- Monsieur René DARBOIS, Adjoint au Maire
- Madame Marie-Anne ISLER BEGUIN, Conseillère municipale
- Monsieur Daniel PLANCHETTE, Conseiller Municipal
- Madame Margaud ANTOINE-FABRY, Adjointe au Maire

La séance est ouverte à 17h45.

## **1<sup>er</sup> point : Protocole d'accord transactionnel Ville de Metz/Engie Cofely.**

Il est rappelé que la Ville de Metz a décidé en 2013 d'entreprendre la rénovation de ses quatre piscines municipales afin d'une part de réduire sa facture énergétiques et d'autre part de réaliser des travaux d'accessibilité et de confort.

Un contrat de performance énergétique a été conclu avec le groupement COFELY/CARI FAYAT/MARIOTTI pour la réalisation de ces travaux visant à améliorer la qualité de l'air et de l'eau. Le contrat incluait également des objectifs de performance énergétique à atteindre sur les piscines Lothaire, Belletanche, Pasteur et Luxembourg ainsi que le suivi d'exploitation sur 8 années.

Les travaux, sur les quatre piscines, se sont échelonnés du 03 juin 2013 au 11 février 2015. Depuis sa réouverture en juin 2014, la piscine Lothaire a connu de multiples dysfonctionnements et différentes fermetures ponctuelles au public. Le 03 novembre 2015, la ville a été contrainte de fermer l'accès au public pour une durée indéterminée.

Afin de résoudre les désordres constatés, la Ville de Metz a missionné un bureau d'études indépendant aux côtés de celui d'ENGIE COFELY afin de trouver d'un commun accord les solutions techniques permettant d'obtenir une qualité d'air et d'eau satisfaisante eu égard à la réglementation et aux dispositions du programme fonctionnel de l'opération dont l'objectif était la performance énergétique et le confort des usagers.

ENGIE COFELY a accepté l'intégralité de ces préconisations et a supporté financièrement les travaux induits à hauteur de 750 000 €. Il est à noter qu'ENGIE COFELY aurait pu minimiser ces travaux tout en restant dans les normes réglementaires. Ainsi, et à la demande expresse de la Ville de Metz qui souhaitait sécuriser la qualité de l'air et de l'eau, ENGIE COFELY a accepté de mettre en place une deuxième centrale de traitement de l'air et deux déchloramineurs pour un montant respectif de 175 000 € TTC et de 57 000 € TTC (ces sommes sont incluses dans les 750 000 € TTC susvisés).

Il convient par ailleurs de préciser que les différentes fermetures de la piscine Lothaire ont pénalisé tous les publics (scolaires, associations et grand public) et l'absence de service public a engendré pour la Ville de Metz un préjudice financier lié à l'absence de recettes et une perte d'image conséquente.

Compte-tenu de l'importance des travaux engagés par ENGIE COFELY, et après négociation, il a été convenu de signer un protocole d'accord transactionnel portant sur le versement à la Ville de Metz d'une somme forfaitaire de 70 000 € en contrepartie du préjudice financier et de la perte d'image. Cet accord transactionnel ne saurait cependant suspendre la garantie décennale liée aux travaux réalisés par ENGIE COFELY.

Enfin, ce protocole d'accord transactionnel ne vient en aucun cas dégager ENGIE COFELY de son obligation contractuelle de réduction des coûts énergétiques et de consommation d'eau. A ce titre COFELY ENGIE est redevable d'une somme de 45 539 € correspondant à la nonatteinte des objectifs susvisés pour l'année 1 d'exploitation.

En conséquence, il est proposé de conclure avec la société ENGIE COFELY un protocole d'accord transactionnel portant sur le versement au profit de la Ville de Metz d'un somme forfaitaire de 70 000 € en contrepartie du préjudice financier lié à la perte de recettes, à l'absence de service public durant les périodes de fermeture et de la perte d'image.

Il est demandé des précisions techniques qui seront apportées par Messieurs ABEL et BELHADDAD.

La Commission émet un avis favorable sur ce point.

*Rapporteur : Monsieur Belkhir BELHADDAD*

## **2<sup>e</sup> point : Subvention à l'Association Metz Marathon.**

La 7<sup>ème</sup> édition du Marathon Metz Mirabelle qui s'est déroulée le 9 octobre 2016 a démontré une nouvelle fois l'attractivité de cet événement sportif désormais incontournable.

Les participants aussi bien coureurs que spectateurs ont tous exprimé leur satisfaction quant à l'organisation de cette manifestation qui fait partie des plus grands marathons français. Sur les 6 506 athlètes qui ont participé à cette édition, l'épreuve du marathon a réuni 1 474 coureurs alors que le relais Thermapolis a vu s'aligner 2370 concurrents au départ. La course "UEM Run KIDS" a mobilisé 1200 enfants alors que les Foulées Haganis ont rassemblé 1462 participants.

Sur le plan sportif le record de l'épreuve phare qu'est le marathon a été battu lors de cette édition puisque le vainqueur a terminé en 2h11'43".

Le "Village" sur la place de la République continue d'animer le centre-ville pendant tout le week-end et de proposer aux visiteurs un certain nombre d'ateliers et d'animations comme l'Athlé Park ou le street workout.

Une trentaine de points d'animation musicale rythment par ailleurs le parcours des marathoniens.

L'implication des habitants des communes traversées par le marathon est également gage de la réussite de cette manifestation qui confirme au fil des années son caractère de vraie fête populaire.

Les partenaires financiers privés ou institutionnels restent mobilisés et leur implication permet de maintenir une excellente qualité de prestations.

Enfin, il faut mentionner l'engagement toujours important des 800 bénévoles qui contribuent tant en amont de l'événement que durant les courses à assurer une organisation optimale et sont un maillon essentiel de cette manifestation.

La 8<sup>ème</sup> édition du Marathon se déroulera le 8 octobre 2017 globalement sous la même forme. Le tracé du marathon, maintenant bien stabilisé, ne devrait pas être modifié et sera toujours ponctué d'animations musicales. En ce qui concerne les autres courses, une réflexion a été lancée pour faire évoluer la course Haganis de 7 à 10 kms.

L'arrivée des courses au cœur du "Village" place de la République sera maintenue et des animations périphériques seront organisées durant tout le week-end.

Dans la continuité de ce qui a été mis en place en 2016, la tournure digitale du marathon se poursuivra en 2017 pour développer encore davantage le lien entre sport et technologie. Evénement festif, le Marathon Metz Mirabelle restera également une manifestation solidaire à l'instar de 2016 où un chèque de 2 881 € a été remis à l'association Familles de France. Sur le plan financier l'opération 2016 s'est clôturée à l'équilibre, à hauteur de 678 500 €. Le budget 2017 est estimé à 674 100 €. Le montant de la participation de la Région reste à confirmer. Il est proposé de soutenir cette opération à hauteur de 110 000 € pour la ville de Metz.

Monsieur BELHADDAD précise que sur le Grand Est, le Marathon de Metz est celui qui progresse le mieux que ce soit au niveau des performances, ou de la qualité de l'offre proposée (en témoigne le nombre croissant des participants).

Monsieur BELHADDAD ajoute que la transformation de la course Haganis de 7 à 10 kms aura un double objectif. Le premier sera de créer une épreuve de référence sur la Ville de Metz, avec un parcours urbain, roulant permettant d'attirer les compétiteurs de la discipline et d'en faire une course labélisée et ainsi offrir la possibilité aux concurrents de décrocher une qualification aux Championnats de France de 10Kms. Le second objectif sera de permettre aux coureurs novices ou loisirs de venir découvrir la course à pieds sur une distance courte et ainsi garder le côté populaire et festif de l'évènement.

La Commission émet un avis favorable sur ce point.

*Rapporteur : Monsieur Belkhir BELHADDAD*

### **3<sup>e</sup> point : Attribution de subventions aux clubs sportifs pour la saison 2016-2017.**

En complément des subventions attribuées au titre du financement des clubs sportifs pour la saison 2016/2017 lors des précédents Conseils Municipaux et après avoir examiné les demandes présentées par différents clubs sportifs, il est proposé à la Commission des Sports, d'attribuer pour un montant total de **48 580 €** les subventions de fonctionnement suivantes dont le détail figure ci-dessous :

Association Sportive Metz Grange aux Bois (Dont 1 500 € déjà attribués au titre d'aide au démarrage pour la saison 2016/2017)	8 580 €
Club Omnisport de Bellecroix (Dont 2 900 € déjà attribués au titre d'aide au démarrage pour la saison 2016/2017)	16 000 €
Hockey Club de Metz (Dont 5 100 € déjà attribués au titre d'aide au démarrage pour la saison 2016/2017)	24 000 €

Madame RIBLET souhaite avoir des précisions sur le nombre de féminines licenciées au sein de la section football. (Le service Développement des Pratiques Sportives communiquera ces éléments par mail).

Monsieur BELHADDAD évoque pour le Hockey Club de Metz, le lancement d'un projet d'union avec le Club d'Amnéville pour faire évoluer une équipe séniors commune au plus haut niveau (mutualisation des moyens pour un objectif commun).

La Commission émet un avis favorable sur ce point.

*Rapporteur : Madame Marie RIBLET*

#### **4e point : Subventions pour l'événementiel sportif autour des disciplines de l'athlétisme.**

Il est rappelé que le développement du Pôle d'athlétisme à Metz à partir des possibilités offertes par l'ANNEAU depuis plusieurs années s'accompagne d'une stratégie événementielle qui propose trois temps forts tournés vers les courses urbaines, le meeting international Indoor et la course nature de la Ville de Metz.

L'ANNEAU est par ailleurs un outil performant au service de la pratique de toutes les disciplines de l'athlétisme et accueille chaque année près de 1100 enfants des écoles primaires.

Dans cet esprit, la ville propose de soutenir, au cours de l'année 2017, les manifestations suivantes :

- Le 9<sup>ème</sup> meeting international d'athlétisme « METZ MOSELLE ATHLELOR INDOOR » organisé par Athlétisme Metz Métropole le 12 février 2017 à l'Anneau au Complexe Sportif des Hauts de Blémont. Ce meeting Elite Indoor est un évènement unique dans la région Grand Est, il réunit chaque année les meilleurs athlètes français et de grands noms de l'athlétisme mondial (plus de 30 pays représentés à chaque édition). Depuis 3 ans, METZ MOSELLE ATHLELOR INDOOR est devenu le meilleur meeting français en salle et depuis cinq ans, il figure régulièrement dans le top 15 des meetings mondiaux (8<sup>ème</sup> pour l'édition 2016). L'évènement est désormais un rendez-vous incontournable pour l'élite de l'athlétisme français avec la présence lors de l'édition 2016, de plus de 25% des sélectionnés français pour les Jeux Olympiques de Rio. Outre la plupart de nos grands champions français tels que Renaud LAVILLENIE (2013/2014) , Christophe LEMAITRE (2014/2016) , Pascal MARTINOT LAGARDE (2016) ou Floria GUEI (2015/2016) , nos meilleurs athlètes du département et de la Région sont également régulièrement conviés à se mesurer au gratin national et international de ce meeting.

Pour se maintenir dans la hiérarchie, le club souhaite présenter en 2017 un plateau sportif de tout premier ordre avec la présence à Metz d'une grande partie de la délégation française d'athlétisme qui s'est illustrée cet été lors des derniers Jeux Olympiques. Plus d'une dizaine d'épreuves sont prévues au programme avec des séries comme le 60 mètres, le 60 mètres haies, le 200 mètres, le 300 mètres, le 400 mètres, le 800 mètres, le 1 500 mètres, le 3 000 mètres, du triple saut, de la hauteur, etc.). Cet évènement sportif promet ainsi un spectacle athlétique de très haut niveau et un grand moment de sport. (40 000 €).

- La 6<sup>ème</sup> édition de la course « La Messine » organisée par la section loisirs du club Athlétisme Metz Métropole le 1er mai 2017 et uniquement réservée aux femmes dont les objectifs seront de promouvoir la féminisation de la course à pied et de sensibiliser le public à la lutte contre le cancer du sein. Fort de son succès, la manifestation organisée Place de la République, a pour objectif sur cette édition 2017 d'accueillir 15 000 participantes pour perpétuer la très grande vague rose initiée en 2012. L'intégralité des fonds recueillis seront reversés au bénéfice de la Ligue contre le Cancer. (4 000 €).

- La 13<sup>ème</sup> édition de la course nature de la Ville de Metz prévue les 10 et 11 juin 2017 et organisée par la section loisirs du club Athlétisme Metz Métropole. Le Mont St Quentin a été choisi pour ce "Trail" car c'est le point culminant de l'Agglomération Messine et il met en valeur Metz. Le départ sera donné de Plappeville et diverses communes seront traversées, telles que : Plappeville, Lessy, le Ban St Martin, Lorry les Metz, etc. Les organisateurs attendent pour cette nouvelle édition plus de 1 500 participants (tous les publics, notamment les familles) sur 7 épreuves avec de nouveaux parcours. Des animations périphériques seront également proposées sur le site avec des ateliers de sensibilisation au sport-santé, des animations pour les enfants, des exposants et artisans locaux, etc. (3 000 €).

En conséquence, il est proposé d'attribuer au club organisateur de ces différents événements sportifs des subventions pour un montant total de 47 000 €.

Monsieur BELHADDAD souligne le travail effectué par le Club A2M qui depuis plusieurs années n'a cessé de progresser dans tous les domaines (formation, encadrement, travail avec les scolaires, l'évènementiel, etc.) pour atteindre le plus haut niveau national avec des effectifs en constante augmentation.

La Commission émet un avis favorable sur ce point.

*Rapporteur : Monsieur Jacques TRON*

Plus aucun point n'étant abordé, la séance est levée à 19h00.